



# VIVRE ENSEMBLE

BULLETIN DE LIAISON  
POUR LA DÉFENSE DU  
DROIT D'ASILE

## **Politique d'asile**

L'UDC arrive  
avec ses gros  
sabots

## **Canton du Valais**

Controverse  
autour du  
remboursement  
de l'assistance

## **Belgique**

Meurtre  
d'Etat



Photo: Simone Opplinger

N° 95 - décembre 2003

Dans l'impossibilité de mentionner tous les organismes existants, nous nous limitons ici aux coordinations et aux principaux services.

**Solidarité sans frontières**

Neuengasse 8  
3011 Berne  
Tél. 031-311 07 70

**BERNE**

ELISA Jura bernois-Bienne  
c/o Café-TeaRoom Samarat  
1 rue des Armes  
2502 Bienna  
Tél. 032/323 88 81

Caritas Jura  
8 Bellevole

2800 Delémont  
Tél. 032-421 35 60  
*Permanence: lundi 14h-18h*

**FRIBOURG**

Bureau de consultations  
juridiques Caritas Suisse/Eper  
2 rue du Bozel  
1705 Fribourg  
Tél. 026-425 81 02  
*Permanence: lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h, 2 rue du Bozel à Fribourg*

**GENÈVE**

Coordination genevoise  
de défense du droit d'asile  
Case postale 110  
1211 Genève 7

**Centre social protestant**

14, rue du Village-Suisse  
Case postale 177  
1211 Genève 8  
Tél. 022-807 07 00  
ELISA  
Case postale 110  
1211 Genève 7  
Tél. 022-733 37 57  
*Permanence: lundi et mercredi 15h-18h, vendredi 14h-16h  
Maison de la Croisette  
158 rue de Vernier*

**NEUCHÂTEL**

Centre social protestant  
11, rue des Parcs  
2000 Neuchâtel  
Tél. 032-722 19 60

**Coordination asile/NE**

Case postale 456  
2000 Neuchâtel

**Groupe accueil réfugiés**

Case postale 686  
2300 La Chaux de Fonds  
*Permanence: mardi 19h-20h  
au Centre de rencontre  
12 rue de la Serre*

**TESSIN**

Ufficio svizzero  
accoglienza profughi  
19 via del Sole  
6963 Pregassona  
Tél. 091-971 27 02

Aiuto ai rifugiati  
casella postale 101  
6833 Vacallo

**VALAIS**

Centre Suisses-Immigrés  
27 avenue des Mayennets  
Case postale 280  
1951 Sion  
Tél. 027-323 12 16

Comité valaisan pour la  
défense du droit d'asile  
Case postale 281  
1951 Sion

**VAUD**

SOS-Asile/VD  
Case postale 3928  
1002 Lausanne  
Tél. 021-351 25 60  
**Service d'aide juridique  
aux exilés (SAJE)**  
4 rue Bnling  
1002 Lausanne  
Tél. 021-351 25 51  
*Permanence:  
lundi 18h-20h  
mercredi 18h-20h*

**Centre d'accueil  
ARAYOH-ELISA-SAJE**

(pour le centre d'enregistrement)  
50 rue de Moutier  
1337 Vallorbe  
Tél. 021-843 21 25

## Merci d'être venus

**I**ls n'ont pas pu voter le 19 octobre, mais ce sont bien eux, les étrangers, requérants d'asile et autres Albanais stigmatisés par l'UDC, qui ont reçu le résultat des dernières élections fédérales comme un coup de massue.

Quelle que soit la formule de gouvernement qui sortira le 10 décembre des conciliabules politiques, ils savent déjà que, pendant quatre ans, un parti qui a fondé sa propagande sur la xenophobie va peser de tout son poids sur leur destin. Et pourtant, sans eux, que serait la Suisse ?

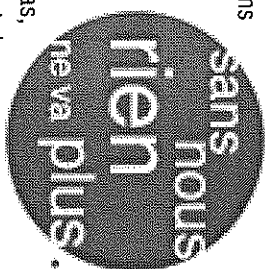
Sous l'impulsion de Solidarité sans frontières (SosF), qui fédère de nombreux

groupes de solidarité avec les requérants d'asile et les étrangers, une campagne de longue durée a commencé à faire entendre cette vérité: «*Sans nous, rien ne va plus*» (voir p. 15).

Au moment où tant de nos concitoyens, aveuglés par une logique simpliste, s'en prennent aux étrangers comme à des boucs émissaires, cette affirmation simple du rôle vital des étrangers dans notre société est peut-être bien la meilleure des ripostes.

Et plutôt que de leur dire «partez», notre pays ferait bien d'apprendre à leur dire «merci d'être venus».

Vivre Ensemble



Nous, les immigrés et réfugiés de Suisse, nous apportons sans cesse notre contribution sur le plan culturel, politique, social et économique. Mais que se passerait-il si nous cessions de le faire, ne serait-ce qu'un seul jour ? Les trains continueraient-ils de rouler, les poubelles d'être vidées, les machines de fonctionner ? Qui ferait les lits des chambres d'hôtel, servirait les repas, s'occuperait des clients ou des personnes nécessitant des soins ? Qui mènerait les recherches scientifiques, nettoierait rues et appartements, se produirait sur les scènes de théâtre ou jouerait sur les terrains de football ? Nous appelons tous les migrants à se mobiliser pour soutenir les revendications de ce manifeste, à se regrouper et à coopérer avec les organisations suisses progressistes. Nous avons notre mot à dire et ne manquerons pas d'appuyer nos propositions par des actions publiques. **Sans nous, rien ne va plus.**



**VIVRE ENSEMBLE**

Bulletin et centre de documentation sur le droit d'asile

Case postale 177

1211 Genève 8

Tél. (022) 320 60 94

Fax (022) 807 07 01

www.asile.ch/vivre-ensemble

**Comité de rédaction:**

Yves Brutsch, Françoise Jacquemetta, Françoise Kopf, Danielle Ohnenh-

Girard, Christophe Tathmacher, Marianne Waeber

**Responsable:** Isabelle Furrer

**Pour s'abonner:** Viver Fr. 20.- au CCF 12.9584-1 ou Banque Coop GE cpt. 401612.290090-6/8440 5 numéros par an

La revue «Vivre Ensemble» paraît cinq fois par année.

Son comité de rédaction est composé de personnes actives dans le domaine du droit d'asile, soit de par leur engagement professionnel, soit de par leur engagement militant.

BLOCAGE, RODOMONTADES ET CHAOS PROGRAMMÉ

## Les gros sabots de l'UDC

Avec la session de décembre des Chambres fédérales, qui s'est déroulée alors que ce numéro se trouvait déjà chez l'imprimeur, le volet asile des mesures d'allègement budgétaires devrait être clos. Mais les problèmes d'application ne font que commencer, et la surenchère politique n'est pas prête à s'arrêter. Stôt connue, l'avancee de l'UDC aux élections fédérales, la majorité bourgeoise de la Commission du Conseil national chargée de la révision de la loi sur l'asile en a rajouté plusieurs couches. Et la session spéciale que l'on nous annonce pour le mois de mai, afin de bouclier les deux grandes révisions de la loi sur l'asile et de la loi sur les étrangers, s'annonce comme un inquiétant terrain d'exercice pour le camp blocérien et ses acolytes.

Lors de la session de septembre, l'UDC avait finalement bloqué l'adoption en urgence du projet budgétaire pour en rediscuter les implications financières. La suppression de toute assistance sociale relevant du droit d'asile pour les cas de non-entree en matière, dans l'espoir de les voir disparaître dans la nature, se trouve donc reportée de quelques mois. Paradoxalement, la position de la droite dure devrait conduire à réintroduire une responsabilité de la Confédération sur le suivi de ces cas, et à favoriser la mise en place d'une assistance de substitution, basée sur la Constitution fédérale. Mais il serait faux d'y voir un cadeau pour les requérants d'asile.

Ce que vise fondamentalement l'UDC, c'est une centralisation de

l'assistance qui permettrait d'aller jusqu'à la création de camps d'internement fédéraux. L'idée se retrouve en filigrane dans ses initiatives populaires. En transformant d'un trait de plume des milliers de requérants déboutés en «sans papiers», le projet officiel était d'abord un aveu d'impuissance, une perte de contrôle. L'UDC, elle, veut à tout prix contrôler l'exécution des renvois, quitte à renforcer à l'infini les mesures de contraintes. Qu'il s'agisse de problèmes pratiques ou des garanties du droit international, elle devra cependant admettre, tôt ou tard, que la marge de manœuvre n'est pas si grande que cela.

### Les limites du système

L'expérience des mesures de contraintes, appliquées dès 1995 pour assurer l'exécution des renvois montre, que la

### L'UDC à l'ODR ?

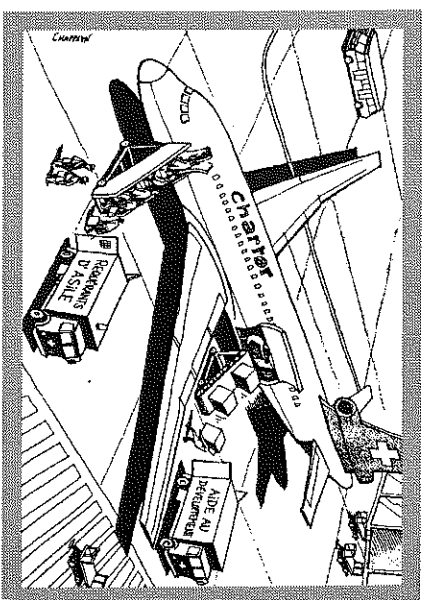
C'est une rumeur, qui court dans les cercles de l'asile. Une rumeur qu'on ne devrait pas rapporter, parce qu'elle n'est pas démontrée. Mais il n'y a pas de fumée sans feu, dit-on. Jean-Daniel Gerber s'apprête à démissionner, d'ici à l'été prochain. Et son successeur à la tête de l'ODR pourrait bien être l'UDC Roland Eberlé, Conseiller d'Etat thurgoyen, auquel Gerber a déjà cédé le siège de président de la Commission fédérale pour les réfugiés, il y a un an. Au fond, les choses seraient plus claires ainsi. Depuis le temps que l'ODR puise son inspiration du côté de l'UDC...

répression peut conduire à une impasse. Le recours à une détention, qui peut aller jusqu'à un an et frapper des personnes qui n'ont commis aucun délit, n'a en effet rien résolu, et le blocage dans l'exécution des renvois est plus grave aujourd'hui qu'il y a dix ans. Le refus de collaborer des intéressés n'est d'ailleurs pas le vrai problème. Quantitativement, la majorité des renvois bloqués n'a pas pour cause une dissimulation d'identité, mais le refus des pays d'origine, longtemps méprisés par les pays occidentaux, de «jouer le jeu». Un jeu qui a souvent consisté, pour les pays occidentaux, à tricher sur l'origine des retoulés pour débarquer des Angolais au Congo ou des Libériens en Gambie. Désormais, les pays d'origine veulent contrôler chaque cas, et le système se bloque.

### L'oeuf de Colomb

Dans la ligne tracée par l'UDC, la Commission du Conseil national a cru avoir trouvé l'oeuf de Colomb en proposant d'inscrire dans la loi la suppression de l'aide au développement pour les pays récalcitrants. Il y a fort à parier que ce genre de chantage ne fera qu'empirer les choses. Dans leur arrogance, les parlementaires de droite ont d'ailleurs perdu de vue qu'ils ont tant freiné l'augmentation des crédits de coopération que pour de nombreux pays, ceux-ci sont dérisoires. A grande échelle, l'aide internationale est même inférieure à l'argent que les immigrés envoient à leurs proches restés au pays.

D'autres mesures adoptées aujourd'hui pour rouler les mécaniques s'avèreront aussi inopérantes. On peut bien mettre dans la loi que la Commission de recours en matière d'asile (GRA) doit sta-



tuer en deux mois, ce genre de délais d'ordre n'a pas de caractère impératif. L'Office fédéral des réfugiés (ODR) lui-même s'étant d'ailleurs révélé incapable de tenir les délais fixés dans l'arrêté urgent de 1990. La proposition de ne plus faire traiter les recours que par un juge unique, au mépris de toute collégialité, fera quant à elle des dégâts en accroissant la mauvaise qualité des décisions. A coup sûr, on programme ainsi l'augmentation des controverses et des recours extraordinaires. Au final, la crédibilité du système en sera un peu plus contestée. Tout indique que l'on s'achemine ainsi vers une politique d'asile qui multiplie les coups d'esbrouffe, mais qui ne fait que laisser pourrir toujours plus les problèmes.

Yves Brutsch

CONTROVERSE AUTOUR DU REMBOURSEMENT DE L'ASSISTANCE

## Une vérité officielle bien fragile

«Thomas Burgenner fâché: les propos de Sœur Marie-Rose sur les demandeurs d'asile n'ont pas plu au chef des Affaires sociales». C'était sur toute la largeur de la page, le titre d'un article publié par «Le Nouvelliste» le 25 juin 2003. Et le Conseil d'Etat d'y ajouter une prise de position de quatre pages diffusées auprès de ceux qui demandaient des prévisions. Avec à la clé, le reproche fait à cette religieuse de véhiculer diverses affirmations «sans vérification ni pondération». Vivre Ensemble a cherché à en savoir plus. Et de façon étonnante, il s'avère aujourd'hui que ce sont les remontances du Conseiller d'Etat qui apparaissent, sous bien des aspects, comme des affirmations «sans vérification ni pondération».

**P**ourquoi une telle colère de la part d'un magistrat ? Depuis 1997, et après 27 ans d'enseignement, Sœur Marie-Rose se consacre à un ministère de visite, d'écoute et de soutien aux requérants d'asile. Sa disponibilité en a fait la confidente de nombre de ces exilés, qui se retrouvent, en Valais particulièrement isolés. A leur contact, elle se trouve confrontée à de multiples questions sur la gestion de l'assistance et les prélèvements opérés sur les salaires de ceux qui travaillent. Un système incompréhensible pour les intéressés.

### Démarches multiples

Aucune œuvre d'entraide n'ayant mis sur pied de service juridique pour les requérants d'asile en Valais, et ces derniers ne pouvant compter que sur l'aide du Centre Suisse-Immigrés, qui n'em-

ploie qu'une collaboratrice à mi-temps, Sœur Marie-Rose comprend rapidement qu'il lui faudra agir par elle-même. Multipliant les démarches et les contacts, refusant de se décourager lorsqu'elle se heurte à un mur, cette ursuline au sens de la justice et de la dignité humaine chevillées au cœur finira par provoquer différents articles de presse ou interventions de députés, dont une émission télévisée de la série «Mise au point» très critique à l'égard du Valais. Mais c'est la parution d'un article dans la revue de la société médicale valaisanne, en juin 2003, qui fera sortir de ses gonds le Chef du Département concerné.

### Le ton monte

«Sur le salaire de X, y affirme Sœur Marie-Rose, d'année en année, les autorités cantonales ont prélevé des montants atteignant un total de plus de Fr. 35'000.-, principalement pour payer des soins médicaux indispensables». «Impossible» lit-on quelques jours plus tard dans «Le Nouvelliste», qui cite Thomas Burgenner: «Les requérants sont tous assurés auprès d'une caisse malade». Dans cette contre-attaque qui met en jeu la crédibilité de Sœur Marie-Rose, ce point est essentiel. Car c'est en fait le seul exemple concret de cette controverse.

### Affirmations étayées

S'agissait-il vraiment d'une affirmation en l'air ? Nous avons demandé à Sœur

### Remboursement: double prélèvement

Depuis 1992, la législation fédérale prévoit que le requérant qui travaille verse 7%, puis dès 1995 10% de son salaire sur un compte de sûreté qui fait l'objet d'un décompte, lors de l'obtention d'un permis ou du départ de Suisse. Un forfait, fixé actuellement à Fr. 8'400.- par personne, est alors prélevé pour rembourser les frais d'assistance reçue alors que le requérant était indigent. Lors de l'introduction de ce système, les dispositions transitoires de l'ordonnance d'application ont prévu que le remboursement effectué antérieurement au niveau cantonal serait déduit du forfait. Une règle qui montre bien que le compte de sûreté fédéral devait à l'aventure se substituer à tout autre système de remboursement. Le Valais, pourtant, a continué tout au long des années 90' à effectuer des prélèvements sur les salaires parallèlement à la ponction de 7% puis 10% qui alimente le compte de sûreté fédéral. Bien que le code des obligations limite strictement les cessions de salaire, il s'agit en Valais d'une obligation imposée à tous les employeurs de requérants d'asile.

Le système manque totalement de transparence car il mélange deux choses très différentes: le relevé des frais d'assistance pendant la période où le requérant dépend de l'aide publique, et le paiement de prestations comme le logement, la caisse maladie ou les frais médicaux, qui continuent de transiter par l'Office d'aide sociale alors même que le requérant travaille et est à même d'assumer ses frais. En Valais, toutes ces données se retrouvent sur le même relevé. Et dans bien des cas, les prélèvements effectués sur les salaires ne se limitent pas à couvrir les prestations à la charge du requérant devenu indépendant, mais aussi les frais d'assistance antérieurs, dont le remboursement ne devrait pourtant plus relever que du compte de sûreté fédéral. En principe, les requérants ont la possibilité de signaler à l'ODR les remboursements cantonaux effectués pour les faire déduire du forfait fédéral qui leur est facturé. Mais la majorité, n'y comprenant rien, se trouve dans l'incapacité de faire rectifier leur décompte. Et pour ceux qui y parviennent, si le remboursement cantonal dépasse le forfait fédéral, pas question d'obtenir la restitution du surplus.

La moindre des choses que l'on pourrait attendre du canton, dans cet imbroglio, c'est qu'il informe lui-même l'ODR, systématiquement, et sans attendre le bouclage final qui ne peut plus être corrigé. Le décompte fédéral pourrait alors être établi dès l'obtention d'une admission provisoire, en tenant compte des prélèvements cantonaux.

Marie-Rose sur quoi elle s'appuyait. Loin de se trouver en difficulté, celle-ci nous a alors transmis le relevé officiel des frais d'assistance d'un requérant du Bangladesh entre 1990 et 2000. Sous la mention «rembours.» un total de Fr. 36'458.05; sous la mention «Fr. méd.», un total de Fr. 39'392.75, principal montant de ce relevé, à côté de frais de loyer, d'entretien ou de pension.

Et par la même occasion, Sœur Marie-Rose nous a montré les dizaines de relevés de situation, décomptes de sûretés et autres pièces collectées et analysées avec soin pour fonder ses affirmations.

### Uniquement ?

Nous avons bien sûr demandé au

Conseiller d'Etat comment il se situait par rapport à ce relevé de frais médicaux «impossible». Plutôt que d'admettre qu'il avait accusé sans vérifications, celui-ci a d'abord choisi de haïser et de déformer les choses. *il apparait (...) clairement que le total des frais de loyer, pension, argent de poche se monte à Fr. 24'422.75. Il n'est donc pas exact de prétendre que le montant de Fr. 36'458.05 a servi uniquement au remboursement des frais médicaux.* « Uniquement » ? Qui a dit «uniquement» ? Soeur Marie-Rose avait écrit «principalement». Et c'est bien la vérité.

### L'erreur est humaine

Dans un second temps, le Conseiller d'Etat finira d'ailleurs par expliquer: «*nous ne pouvions (...) pas imaginer que Soeur Marie-Rose faisait référence à une période antérieure à l'obligation d'assurance*». Dont acte. Tout le monde peut se tromper. Encore que les services de Monsieur Burgener savent bien que les décomptes d'assistance qui suscitent des interrogations remontent nécessairement au début des années nonante, puisque ce sont des requérants ayant obtenu le permis B, après quelques dix ans de séjour, qui sont confrontés au bouclement de leur dette d'assistance.

### Une attaque plutôt déplacée

Sur plusieurs autres plans encore, on peut monter que l'attaque lancée contre Soeur Marie-Rose était plutôt déplacée. «*L'affirmation comme quoi le DSSB [Département] a exigé un dou-*

*ble remboursement de la dette est totalement fausse*» affirme par exemple le Conseiller d'Etat dans sa prise de position. Pourrant, de multiples décomptes montrent le contraire.

Et en réponse à nos questions, Thomas Burgener ne nie plus cette pratique. Il affirme simplement: «*si, jusqu'à fin 1996, nous avons exigé le remboursement des frais d'assistance à tous les requérants d'asile au bénéfice d'un revenu, ces montants ont par contre été restitués par notre canton à l'Office fédéral des réfugiés, qui les considère dans l'établissement des décomptes de sûreté*». Le problème, c'est que de nombreux décomptes de sûreté ne prennent pas en considération les montants remboursés au canton. L'Office fédéral des réfugiés (ODR) nous a d'ailleurs confirmé qu'il n'en a pas automatiquement connaissance.

### Un système complexe

Le système est complexe. C'est le moins qu'on puisse dire. Mais les intéressés ont le droit de comprendre ce qui est fait avec l'argent prélevé sur leur salaire. Il en va aussi de leur dignité d'adultes, qui travaillent, souvent durement et pour des salaires très modestes, pour assurer les frais de leur vie quotidienne. Et il revient aux services officiels de gérer ces questions de telle façon que les requérants et ceux qui les entourent puissent s'y retrouver, plutôt que de mettre tant d'énergie à disqualifier ceux qui cherchent à les aider.

Isabelle Furrer – Yves Brutsch

CHALEUR ET ACCUEIL

## Un après-midi à la Croisette

Lieu d'écoute, de réconfort, de rencontre, la Maison de la Croisette de l'Aumônerie œcuménique auprès des requérants d'asile et des réfugiés (Agora) est un lieu vivant et animé situé en face du foyer pour demandeurs d'asile des Tattes, l'un des plus grands de Genève. Le témoignage qui suit a été rédigé par Ibrahim Cissé, un réfugié d'origine africaine qui y anime un atelier informatique. (Réd.)

**N**ous sommes en plein été, et la chaleur torride qui agit sur les êtres et les choses ne semble faire aucun effet sur les groupes de jeunes, éparpillés par affinité ou centre d'intérêt, ça et là, dans les deux salles réservées à l'accueil de la Maison de la Croisette. Nous sommes mercredi, jour béni parce que celui de mon repos hebdomadaire. Mais c'est sans compter sur l'attrait qu'exerce sur moi l'ambiance de la Maison de la Croisette. Dès la porte franchie, un salut bien africain m'accueille et me remplit d'aise: c'est Soeur Dominique, sénégalaise de cœur et naturellement affectée à l'Agora, qui veille ainsi sur le protocole.

### Ecoute et dialogue

Un peu plus loin, entourée de jeunes filles parmi lesquelles je crois reconnaître deux de mes stagiaires à l'atelier informatique, Anne s'évertue, avec la douce patience qui la caractérise, de donner les informations nécessaires, qui pour un cours de langue, qui pour celui d'informatique. Elle m'accroche au passage pour un complément d'informa-

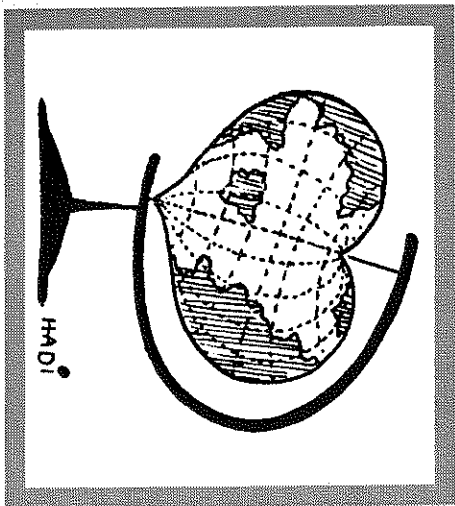
tion sur les activités de l'atelier informatique, tout en me rappelant la date fixée pour le repas de Vernier.

En fait de repas, la responsable Marie-José semble absorbée par un duel linguistique, et tente d'expliquer à un couple d'un certain âge, fraîchement débarqué du Centre d'enregistrement de Vallorbe, qu'il est le bienvenu pour un partage du repas de Vernier. Heureusement qu'à ce moment précis, de retour de la cuisine, d'une corvée domestique qu'elle affectionne par-dessus tout, Shirine, la mascothe de la Maison, vient à la rescousse, pour mettre tout ce petit monde d'accord, en se prêtant à merveille au jeu de la traduction. Tout content de cette marque de considération dont Marie-José semble détenir le secret, le couple de Kurdes remercie avec force effusions, et promet d'être au rendez-vous.

### Situation douloureuse

Dans la salle du fond qui donne sur l'immense cour de la Maison, malgré un effort certain pour se montrer dignes dans la douleur, des visages graves toute la misère du monde. Leurs propriétaires, serrant fébrilement entre les mains l'objet de leur désarroi — la correspondance émanant de l'Office fédéral des réfugiés (ODR) — n'arrivent pas à masquer leur impatience d'être reçus par un des juristes d'Elisa — anagramme d'Asile. Je me faufile entre les groupes et me retrouve à l'air libre de la cour.

Malgré la chape de plomb que fait peser sur moi une température qui avoisine les 30° à l'ombre, je me sens soulagé de n'être plus confronté à toutes ces angoisses, tellement poignantes qu'elles semblent presque palpables. Toutes ces vies tendues vers un seul but: obtenir un asile dont la quête a jusqu'à présent été plus dure que la vie que l'on a dû fuir !



### Un dérivatif à l'anglaise

Un détour au jardin communautaire me met face à face avec Hassan, un pharmacien iranien que sa passion pour les plantes et le jardinage ont aidé à ne pas sombrer dans le désespoir. Le sourire permanent qui illumine son visage quand il s'occupe avec un amour non dissimulé de son « lopin de terre », montre combien son passe-temps favori continue pour lui la meilleure des panacées. Avec sa spontanéité habituelle, il m'enjoint de l'attendre, le temps qu'il déterre quelques radis et cueille des tomates et des courgettes à mon intention.

Je le quitte muni de mon précieux butin et m'engouffre par la porte de la cuisine. Je suis surpris de voir la pièce la plus conviviale de la maison servir de salle d'audience au Maado. Tiens ! Celui-là je n'avais pas encore parlé de lui. Et pourtant, ses moindres faits et gestes sont guettés comme autant d'exemples à suivre et à perpétuer. Il faut dire que notre homme n'est pas banal: toujours sur la brèche et d'une patience à toute épreuve, il distribue des sourires à tous et a le mot juste pour chacun. Lui, au fait, il s'appelle JPZ. C'est le patron, le Boss comme disent les Américains.

### Une persévérance à toute épreuve

Pour l'instant, il semble immergé dans ce qui semble être un compte rendu que lui fait Véronique, l'autre ange de service, celle qu'Ibrahim a surnommée « Cyber-Aumônière », oui ! Celle-là même qui a réussi le tour de force de faire mentir l'adage qui veut que « qui trop embrasse, mal étreint ». Inutile de chercher le sujet de conversation des aumôniers: le sort des requérants est leur pain quotidien, et il n'est pas étonnant de les voir se remettre chaque jour davantage à l'ouvrage, comme si les déceptions découlant des renvois, des non-entrées en matière que l'ODR distribue à tour de bras aux requérants, n'avaient plus de prise sur eux.

### Une vraie famille

Comme un enfant surpris en faute, j'essuie une salutation discrète en leur direction et m'engage prestement dans l'escalier qui conduit au premier étage. Des voix feutrées confirment qu'Ange-

Marie et Magali sont en train de donner leur cours quotidien de français. Il se dégage de ces dames qui dispensent ces cours, une si grande patience et un tel sentiment de compétence et d'infinie bonté que les salles sont devenues exiguës à cause de l'affluence. Comme un pèlerin arrivant en terre sainte, je longe le couloir et me pose dans l'atelier informatique où me parviennent, dans un brouhaha, les mots « requérants », « requête », « recours », « asile ». C'est mon

### En bref

#### AUTRICHE

### Attractivité paradoxale

Le parlement autrichien a adopté, le 23 octobre, une nouvelle loi sur l'asile qui durcit considérablement le jeu. Argument de base: ce pays était devenu trop attractif. On connaît la chanson. Sauf que l'Autriche n'a pas, comme la Suisse, l'habitude de maquiller les chiffres pour figurer en tête du palmarès européen. Même s'il n'existe pas de données directement comparables, faute de statistiques établies sur la même base, tout le monde s'accorde à reconnaître que l'Autriche était en 2002 le pays le plus sollicité par tête d'habitants. Pourtant, souvenez-vous. En 1999, une étude du Forum suisse des migrations, commandée par l'Office fédéral des réfugiés (ODR), avait comparé les systèmes d'accueil de diffé-

jour de congé hebdomadaire et pourtant, pour rien au monde, je n'aurais perdu cette occasion de baigner dans cette atmosphère benie et unique de la Maison de la Croisette, où angoisse finit par rimer avec réconfort et tristesse du moment avec joie de vivre retrouvée. Et je me surprends surtout à penser à ma chance d'appartenir à une vraie famille, celle de la Maison de la Croisette.

Ibrahim Cissé  
Paru dans « Les Infos Agora », 11/03

rents pays européens. Et il en ressortait qu'en Autriche, seule une minorité des requérants d'asile bénéficient de l'aide publique. Une confirmation de plus qu'il ne suffit pas de jouer avec l'aide sociale pour résoudre les problèmes de l'asile.

Yeh

#### PROCÉDURE D'ASILE

### A propos de profiteurs

Il y a dans le domaine de l'asile, quelques profiteurs qui n'hésitent pas à demander des hono- raires prohibitifs à leurs « clients », des requérants d'asile souvent désespérés qui sont prêts à s'endetter pour obtenir le droit de rester en Suisse. C'est le cas de la famille S. faisant partie d'une mino-

rié kosovare, dont l'enfant et l'épouse, gravement malades, suivent un traitement médical. Monsieur K., licencié en droit domicilié à Zurich, promet à Monsieur S., dont la demande d'asile avait été refusée, d'obtenir pour lui et sa famille un permis humanitaire pour raisons médicales, «moyennant des honoraires de 40'000 fr. (quarante mille), comprenant forfaitaire courant toutes les démarches, y compris les frais de procédure et d'éventuelles expertises. Le bureau s'engage à faire un travail de qualité. En cas d'insuccès de la démarche, seuls les frais effectifs seront facturés et le cas échéant, il sera effectué

un remboursement des frais d'honoraire déjà versés. Un premier acompte de 15'000 fr. (quinze mille) en espèces sera effectué en date d'aujourd'hui (...).» La convention fut signée par les deux parties et le premier versement de 15'000 fr. fut effectué le 31 juillet 2003.

Le juriste s'est adressé à la Commission de recours en matière d'asile (CRA) en omettant de joindre les certificats médicaux indispensables. Sa requête a été rejetée. Monsieur S., n'ayant pu récupérer les 15'000 fr. versés, le juriste est inatteignable et la famille S. en passe d'être renvoyée...

Françoise Kopf

GRÈCE

## La palme du rejet

Oui, il y a pire que la Suisse. En Grèce, nous apprend le bulletin d'octobre 2003 de «Migration Newsheel», on a enregistré de janvier à août 2'754 décisions négatives pour 3 cas d'asile positifs et 25 admissions humanitaires. Cela donne un taux d'acceptation de 1 pour mille (asile) et de 1 pour cent (admission humanitaire). Par comparaison, la Suisse est tout de même, pour la même période, à 6% d'acceptation pour l'asile plus 12% pour

### A lire !

#### «Ombres et lumières de l'exil»

Comment rendre compte de la réalité de l'exil sans la trahir ou, pire encore, la banaliser ? Bertrand Cotter (photos) et Sonya Mermoud (textes) y sont parvenus avec une grande sensibilité. Ed. d'en bas, 2003, 112 p., fr. 35.-

#### «Le vol impossible. Saga d'un charter kosovar»

Michel Bühner, journaliste et photographe, raconte les démarches effectuées par des syndicalistes genevois pour aller chercher des familles de travailleurs kosovars réfugiées dans des camps en Macédoine durant la guerre en Kosovo. Ed. d'en bas, 2003, 96 p., fr. 26.-

#### «Votes clandestines»

Ce livre contient des témoignages de Sans-papiers sur leurs conditions d'existence, leurs souffrances et leurs angoisses; et des contributions sur leurs droits, leurs conditions de travail, leur accès à la formation et à la santé. S. Boroni, J.-M. Dollivo, B. Rosende, E. d'en bas, Lausanne, 2003, 148 pages, prix: fr. 25.-

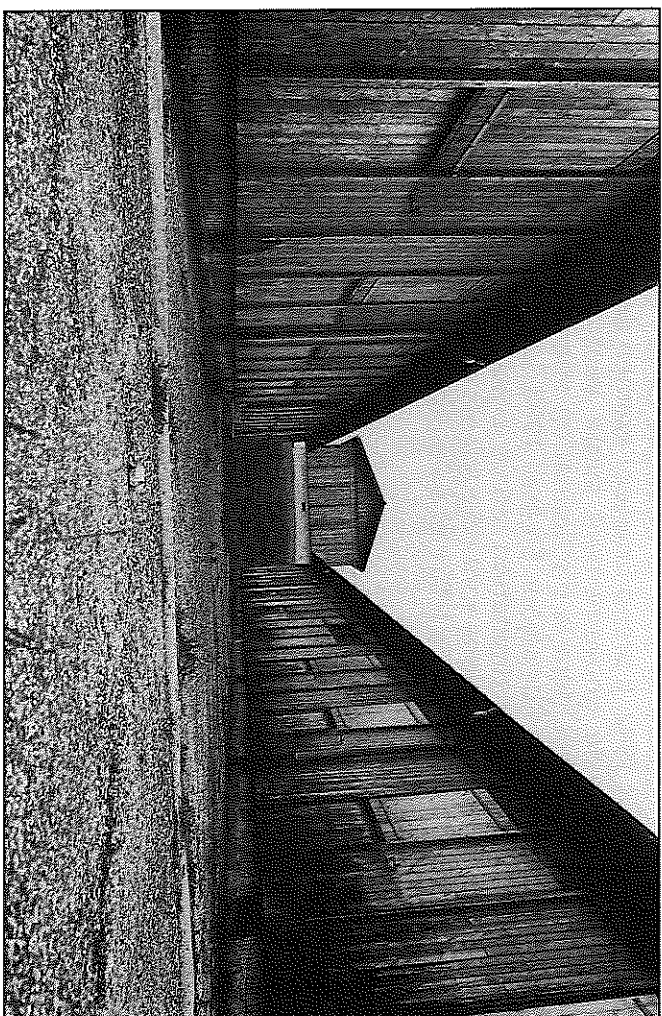
En librairie ou c/o Ed. d'en bas, c.p. 304, 1000 Lausanne 17, tél. 021 323 39 18, fax 021 312 32 40, mail: enbas@bluwin.ch

## A détacher

Anne Weill-Lévy  
Karl Grünberg  
Joelle Isler Glaus

# La discrimination, principe directeur de la politique d'immigration

Suisse: un essai sur le racisme d'Etat (1942 - 2002)



A propos du débat sur l'histoire. Des faits. Des noms. Des dates.

LES ÉDITIONS CORA

Association romande contre le racisme

# La discrimination, principe directeur de la politique d'immigration

**Suisse: un essai sur le racisme d'Etat (1942 - 2002)**

Le premier tome de cet essai sur le racisme d'Etat en Suisse paraissait en juin 1999. Il couvrait la période 1900-1942 et portait sur la naissance de la "politique des étrangers" et sur l'antisémitisme qui la caractérisait. Il évoquait les affinités de celle-ci avec le nazisme. Au printemps 1999, la guerre ravageait l'ex-Yougoslavie et la "politique des étrangers" discriminait les ressortissants de ce pays. D'Européens qu'ils avaient été ils devenaient désormais "ressortissants du troisième cercle". Réputés inassimilables, ils ne pouvaient plus se voir attribuer d'autorisations de séjour.

Le second tome paraît en avril 2003. Cet ouvrage couvre la période 1942-2002 et commence avec la politique de la "barque pleine" proclamée en août 1942. Il prend fin avec l'examen de la Loi sur les étrangers (LEtr) que le gouvernement suisse veut faire voter par son Parlement. Elle légalisera la discrimination selon l'origine des bénéficiaires d'autorisation de séjour. En avril 1998, le Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale jugeait que "la conception et les effets de cette politique sont dégradants et discriminatoires et, par conséquent, contraires à la lettre et à l'esprit de la Convention (antiraciste de l'ONU)".

L'ouverture d'une nouvelle voie et la remise en question de cette conception raciste animent la volonté qui sous-tend notre travail. Nous avons montré que cette conception est un héritage de la stabilité du système politique suisse dont les valeurs sont celles du colonialisme triomphant du XIXe siècle. Elle a suscité l'aveuglement et la complicité face au nazisme. Le débat sur l'histoire, auquel la Commission Bergler a apporté une contribution décisive, a éclairé la compréhension de ces phénomènes.

Mais ce racisme d'Etat a survécu à la chute du nazisme et présidé à l'oppression de l'immigration. Avec la LEtr, il cherche aujourd'hui à faire régresser à son credo néocolonialiste les institutions de ce pays. Cette politique constitue non seulement un danger pour les personnes qu'elle discrimine, mais également pour tous les habitants de ce pays. Elle menace non seulement l'immense majorité des habitants de notre planète, mais également tous les Européens dont les gouvernements sont tentés par la discrimination des "extra-communautaires".

Puisse cet essai contribuer à la poursuite du débat et à la prise de conscience que ce projet de loi doit être combattu et rejeté.

## Bulletin de souscription

Je commande, en souscription, au prix de 22.- fr. l'exemplaire (+ frais de port) ..... volume(s)<sup>1</sup> de l'ouvrage intitulé «**La discrimination, principe directeur de la politique d'immigration**» (format 148 x 210, 160 pages), paru aux Editions CORA de l'Association romande contre le racisme (ACOR) dont les auteurs sont Anne Weill-Lévy, Karl Grünberg et Joelle Isler Glaus.

Nom: ..... Prénom: .....

Rue: ..... N°: .....

Code postal: ..... Localité: .....

N° de tél. privé: .....

éventuellement, professionnel: .....

ou fax: .....

Date: .....

Signature: .....

<sup>1</sup> 28.- francs en librairie

ACOR, CP 328, 1000 Lausanne 9 - CCP 34 - 354774-0



Nicht frankieren  
Ne pas affranchir  
Non affrancare

Geschäftsantwortsendung      Invio commerciale-risposta  
Envoi commercial-réponse

Anne Weill-Lévy  
Karl Grünberg  
Joelle Isler Glaus

## La discrimination, principe directeur de la politique d'immigration

Suisse: un essai sur le racisme d'Etat (1942 - 2002)



A propos du débat sur l'histoire. Des faits. Des noms. Des dates.

LES ÉDITIONS CORA  
Association romande contre le racisme

ACOR

Association romande contre le racisme

Case postale 328

1000 Lausanne 9

En bref

L'admission provisoire. Des taux qui sont en chute libre si l'on pense que de 1983 à 2002, le taux d'acceptation était au total de 40%. Dans cette course au rejet que se livrent les pays européens, ce n'est donc pas encore la Suisse qui figurera dans le prochain Livre des records.

Yeh

### SOINS DENTAIRES

## Sept mois de bouillies

**M**onsieur A., un requérant d'asile souffrant de douleurs aiguës, fut amené d'urgence chez un dentiste par un employé du centre de transit soleurois où il était domicilié depuis son arrivée en Suisse, il y a neuf mois. Le dentiste, constatant l'état déplorable des dents de son patient qui présentaient de nombreux abcès, opta pour la solution la moins coûteuse et procéda à l'extraction de toutes les dents de ce jeune homme de 21 ans. Cinq mois plus tard, ce dernier qui avait maigri de dix kilos, se nourrissant principalement de soupes et de bananes écrasées, vint à la consultation pour nous prier de l'aider à obtenir une prothèse dentaire, que l'administration compétente lui avait refusé jusqu'ici, malgré ses demandes répétées. Il a encore fallu deux mois de négociations pour obtenir gain de cause.

Comment comprendre cette attitude de l'administration cantonale compétente, en regard de l'ordonnance 2 sur l'asile, dont l'article 28 stipule que «*la Confé-*

*dération rembourse aux cantons (...) les dépenses effectives pour les soins dentaires nécessaires*». Néanmoins - c'est là que se situe le problème - ce même article prévoit à l'al. 5 que «*les cantons décident de la nécessité et de l'opportunité des soins dentaires*».

Et qu'a décidé le canton de Soleure ? Selon les directives en vigueur, «*les traitements dentaires des requérants d'asile doivent se limiter au traitement des douleurs, et ne visent pas l'assainissement de la dentition*».

Dans ce canton, les maux d'estomac et la malnutrition qui découlent de l'impossibilité de mâcher n'entrent apparemment pas en ligne de compte dans l'évaluation de la nécessité d'un traitement dentaire.

Françoise Kopf - IGA SOS Racisme

### BILLET D'HUMEUR

## Les principes de la CRA

A fin septembre dernier, les médias ont largement fait écho à un communiqué de la CRA présentant sa dernière décision de principe. Nous apprenions ainsi que ni la maladie, ni une catastrophe naturelle ne pourraient plus constituer des motifs valables pour obtenir l'asile.

**S**upéfaction chez les défenseurs des réfugiés: a-t-on jamais vu un requérant obtenir l'asile à cause d'une catastrophe naturelle ? Et d'ailleurs a-t-on jamais vu quelqu'un demander l'asile pour ce seul motif ? Quant à la maladie, si elle peut débou-

cher sur une admission provisoire, n'est-il pas clair depuis toujours qu'elle ne conduit pas à l'octroi de l'asile ? Pourquoi diable une décision «de principe» qui ne change rien à la pratique des autorités ? Pourrant, tambour battant, les journalistes l'ont présentée comme une nouvelle restriction du droit d'asile: dépêches d'agence, titres dans la presse, annonces à la radio, comme pour faire croire, à la veille des élections fédérales, que l'asile était accordé jusqu'ici pour tout et n'importe quoi...

Une lecture attentive du communiqué original et du texte même de la décision de la CRA, montre qu'en fait il s'agissait pour celle-ci de clarifier une question très technique. En bref, la CRA voulait seulement préciser que les motifs médicaux n'étaient pas couverts par la notion de persécution qui nécessite un examen sur le fond, mais qu'ils devaient uniquement être pris en compte à l'heure d'examiner la question de l'exécution du renvoi. Au final, le résultat est le même. D'ailleurs, la décision en question se terminait bel et bien par l'admission provisoire de la famille roumaine concernée, en raison d'une maladie particulièrement grave impossible à soigner sur place.

Ce qu'il faut conclure de cet épisode, c'est que les médias sont aujourd'hui incapables de comprendre les enjeux juridiques des décisions qu'ils présentent. A l'affût de décisions «courageuses et réalistes» prises «en vue de lutter contre les abus», ils en viennent à présenter comme une restriction majeure, ce qui n'est qu'un ajustement techni-

que. Par contre, ce que personne n'a relevé, c'est le côté tordu de notre législation qui distingue entre l'examen des motifs d'asile et l'examen des obstacles à l'exécution du renvoi, tout en comprenant par un filtrage préalable sous l'angle de l'entrée en matière. On en arrive ainsi à obliger des personnes à demander l'asile sans espoir de l'obtenir pour qu'en fin de compte on leur accorde éventuellement l'admission provisoire pour motifs médicaux: n'est-ce pas aussi une forme d'abus ?

Christophe Tatemacher

#### TEMPS PRÉSENT

### Le voyage impossible

C'était le 25 septembre, dans le cadre de l'émission Temps présent, un reportage sur les requérants d'asile africains. Et voilà que, devant la caméra, un passeur interrogé à Kinshasa explique, sous couvert de l'anonymat, qu'il organise le voyage pour la Suisse contre paiement de 3'500 \$. Un forfait tout compris, qui englobe, explicitement, le passeport, le passeport à renvoyer à la fin du voyage et le «bakchich» pour le compare qui travaille à l'aéroport. Quand on pense au nombre de décisions de l'Office fédéral des réfugiés (ODR) qui affirment qu'il est impossible d'échapper aux contrôles à l'aéroport de départ, et qui jugent abusif que le requérant ne remette pas son passeport au centre d'enregistrement...

Yeb

MANIFESTE POUR UN AVENIR COMMUN

## Sans nous, rien ne va plus

Que se passerait-il si tous les migrants, les sans-papiers, les réfugiés de Suisse quittent leur travail ? Impensable ? Plusieurs actions seront menées dans toutes les régions du pays pour susciter la réflexion et attirer l'attention sur une autre conception de la migration. Une conception aux antipodes de l'idéologie officielle discriminatoire qui sous-tend la nouvelle loi sur les étrangers et la loi sur l'asile. L'idée du Manifeste à enthousiasmé et rassemble un grand nombre de personnes migrantes ou non, de représentant(e)s d'organisations non gouvernementales, de syndicats et de partis politiques. Ils ont durant trois mois travaillé ensemble à son élaboration. La diffusion du Manifeste se fait dans le but de gagner de nombreux adeptes à cette autre conception de la migration. Pour plus d'informations et pour le soutenir: [www.sansnous.ch](http://www.sansnous.ch). (Amnie Lanz, SoSF)

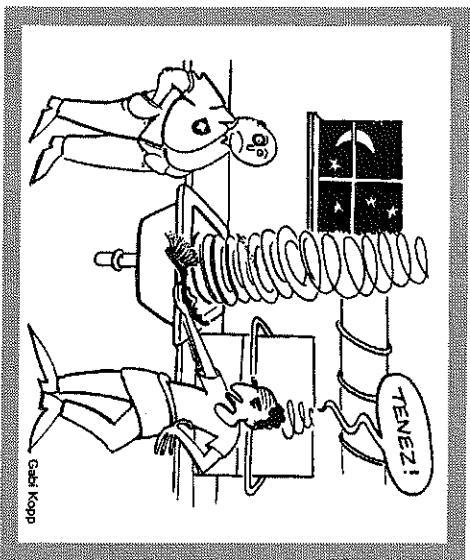
**N**ous, les sous-signés et sous-signés, nous constatons:

- que fuir son pays ou émigrer n'est pas nouveau, que depuis cent cinquante ans la Suisse est un pays d'immigration et qu'elle ne saura freiner celle-ci ni par un système de contingentement ni par la répression;
- que l'immigration contribue à instaurer une meilleure compréhension entre les cultures et offre la chance de fonder une société plus juste et plus pacifique — non seulement à l'échelle nationale, mais sur le plan international;
- que la Suisse ne peut en aucun cas se permettre de limiter l'immigration, car, sans elle, elle perdrait son économie

florissante, sa sécurité sociale, sa richesse culturelle et sa prospérité;

- que si les immigrées n'étaient pas là pour se charger des travaux domestiques, l'intégration des femmes suisses sur le marché du travail ne serait pas possible;

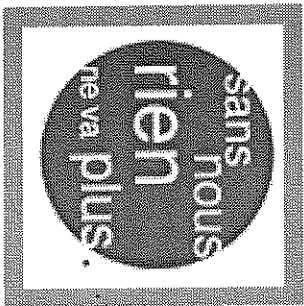
- que la Suisse est pourtant en train de durcir le droit d'asile et d'introduire une loi sur les étrangers particulièrement sévère, soumettant ainsi notre vie privée et familiale à une surveillance policière toujours plus stricte. Les réfugiés et immigrés des deux sexes ont déjà supporté jusqu'ici beaucoup d'humiliations dans ce pays ! Les multiples votations à carac-



Gadi Koepf

tere xénophobe les ont très profondément blessés. Des lois plus sévères ne freineront pas l'immigration, mais elles

engendreront davantage de souffrance, favorisant le trafic des êtres humains et l'absence de droits, et conduiront à une



forme moderne d'esclavage. La migration est un des grands défis de l'avenir. Ce n'est qu'en coopérant et en utilisant toute la diversité de nos ressources que nous serons à même de relever ce défi et de créer les conditions d'un avenir décent pour tous.

### Des droits politiques, pas seulement des devoirs

Tous les êtres humains doivent pouvoir prendre part aux décisions politiques à leur lieu de domicile et d'imposition, et ce indépendamment des nationalités qu'ils ont acquises, que ce soit par naissance ou naturalisation. La dignité humaine, les droits de l'homme et les droits politiques sont indivisibles et s'appliquent donc à tout être humain en Suisse. Là où règne l'égalité, une police spéciale pour les étrangers est superflue.

### Des lois basées sur les droits de la personne

Plutôt qu'être marquées par la répression et la dissuasion, les lois s'inspirent de principes humanitaires, d'un esprit de respect et de solidarité, ainsi que des obligations du droit international.

- Il n'y aura plus de discrimination entre ressortissants de l'UE et non res-

sortissants. Les différentes catégories de migrants, auxquelles sont associés des droits différents, seront abolies.

- Les autorisations de séjour seront octroyées indépendamment des objectifs du séjour ou des emplois.
- Les sans-papiers doivent obtenir une régularisation collective.

- Il faut instaurer un droit d'asile qui, au lieu d'être axé sur la dissuasion, porte assistance à ceux qui en ont besoin et reconnaît à tous les requérants d'asile le droit de vivre dans la dignité et la sécurité.

### Travail et rémunération équitables

Les immigrés et immigrés ne seront plus désavantagés dans le travail, que ce soit dans la recherche d'emploi, le salaire, les possibilités de perfectionnement ou de promotion ou les conditions de travail. Les conventions collectives de travail les protégeront de la sous-enchère salariale. Leur droit à la mobilité et le libre choix d'une profession et d'un employeur leur seront garantis.

### Égalité des chances pour tous les enfants

Le plurilinguisme des enfants de migrants et de réfugiés est une importante ressource économique et culturelle, pour autant qu'on en reconnaisse la valeur et qu'on le favorise. L'école doit relever ce défi et mettre fin à toute discrimination basée sur l'origine géographique et sociale des enfants.

### La migration n'est pas une fatalité

La Suisse doit ratifier au plus vite la Convention de l'ONU sur les droits des

migrants, la Charte sociale européenne ainsi que d'autres conventions internationales importantes. Elle renforcera son programme d'aide au développement et à la coopération. Rappelons que les versements des immigrés à destination de leurs pays d'origine dépassent aujourd'hui de loin les contributions de la Suisse à l'aide au développement. Les mouvements migratoires s'intensifient au fur à mesure qu'augmentent les

inégalités politiques, sociales et économiques, il s'agit de lutter pour un monde dans lequel tous les êtres humains peuvent vivre librement et dans la dignité. Plus besoin alors de parler de l'immigration : car si nombre d'hommes et de femmes aiment parcourir le monde, seule une minorité d'entre eux s'installent volontairement à l'étranger leur vie durant.

[www.sansnous.ch](http://www.sansnous.ch)

### Belgique

SÉMIRA ADAMU

## Meurtre d'Etat

Il y a cinq ans, Sémira Adamu, jeune nigériane devenue la figure emblématique de la lutte des sans papiers et autres déboutés de l'asile en Belgique, mourrait étouffée entre les mains des policiers après cinq tentatives infructueuses d'expulsion. Cinq ans plus tard, le procès des gendarmes a toutes les chances de se terminer par un acquittement, demandé par l'accusation. D'autres renvois meurtriers ont eu lieu, dans plusieurs pays d'Europe, et singulièrement en Suisse. Mais le procès du meurtrier de Sémira Adamu a une particularité: son expulsion a été filmée. Nous publions ici des extraits d'un communiqué du Collectif belge contre les expulsions. (Féd.)

**A** lors que le procès des gendarmes qui ont assassiné la jeune nigériane sans-papiers, Sémira Adamu, touche à sa fin et que la défense s'apprête à prendre la parole, nous ju-

geons nécessaire de rappeler les enjeux fondamentaux de ce procès et d'en relever les silences et les contradictions. En effet, il semble qu'il y ait un acharnement à occulter le véritable débat et à se placer sur un plan qui ne correspond que très partiellement au crime qui est jugé ici. Au vu de l'accumulation d'injustices, de mensonges et de contradictions, au fur et à mesure des audiences, nous ne pouvons que nous interroger: ce procès consacre-t-il la faillite éthique de tout un système.

### Décalage flagrant

Cela a commencé dès le premier jour du procès. Comment expliquer le « décalage » flagrant qui existe entre le sévère réquisitoire du procureur à l'égard des

# SUISSE

**4 septembre** Le canton de Zurich s'oppose aux mesures d'économie touchant les requérants qui recevront une non-entrée en matière. Le 29 août, le comité de la Conférence des directeurs des affaires sociales a fait part de ses inquiétudes concernant ces mesures. Selon l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), quelque 8'000 personnes se retrouveront à la rue.

**9 octobre** Genève, le Bureau de l'intégration dénonce la dernière campagne contre le racisme de la Fondation contre le racisme et l'antisémitisme, jugeant les affiches discriminatoires et blessantes pour les étrangers.

**30 septembre** Après le Conseil des Etats le 17, le Conseil national approuve la plupart des coupes budgétaires dans le domaine de l'asile présentées dans le programme d'assainissement des finances fédérales. (cf. p. 4)

**14 octobre** Genève, suite à un arrêt du Tribunal administratif, la commune de Carouge rétablit l'autorisation de construire 3 bâtiments provisoires destinés à loger 150 requérants à Pinchat.

## Pas de quoi pavoiser !

**17 octobre** - Le HCR se dit profondément préoccupé par la campagne de criminalisation des requérants d'asile et des réfugiés menée par l'UDC lors de sa campagne électorale, *d'une des plus hostiles à l'asile qu'un parti politique important ait jamais mené en Europe*. Une pleine page de l'UDC sur les étrangers parue dans divers journaux le 10 octobre, en pleine campagne électorale, a valu à cette dernière 2 plaintes pénales, dont l'une de la LICRA (ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme) et une contre-offensive des milieux antiracistes.

**14 octobre** Une soixantaine d'organisations lancent le manifeste «*Sans nous, rien ne va plus !*». (cf. p. 3 et 5)

**14 octobre** 4 adolescents suisses sont arrêtés après l'attaque, le 4 octobre dernier, d'un centre d'accueil pour réfugiés à Sins (AG) à coup de cocktails Molotov.

**15 septembre** Zurich, 1'000 personnes manifestent en signe de solidarité avec les sans-papiers.

**13 septembre** Sachseln (OW), les délégués de l'UDC acceptent le lancement de 2 initiatives. La 1<sup>ère</sup> s'attaque aux abus en matière d'asile, la 2<sup>ème</sup> aux naturalisations.

**20 août** Genève, un avion prêt à décoller pour Kinshasa contenant une

**1<sup>er</sup> octobre** Genève, des milliers de pantalons sont étendus sur la Place des Nations. Ils symbolisent les milliers de civils assassinés par les forces bosniennes après la prise de Srebrenica en juillet 1995.

**5 octobre** Berne, quelque 140 personnes manifestent contre le renvoi de requérants d'asile algériens et demandent qu'ils soient admis à titre provisoire.

**21 octobre** La Commission fédérale contre le racisme dénonce les difficultés rencontrées par les bénéficiaires d'admissions provisoires (en matière de regroupement familial, d'aide

social, d'accès au marché du travail et à la formation).

**24 octobre** Genève, le Grand Conseil vote une motion de soutien aux sans-papiers, qui préconise une régularisation au cas par cas.

**30 octobre** La Suisse et l'Arménie signent un accord de réadmission concernant la reprise des requérants d'asile déboutés.

**3 novembre** La Commission fédérale des étrangers dénonce les inégalités de traitement sur le marché du travail.

**11 novembre** Caritas Suisse propose une régularisation collective des sans-papiers résidant en Suisse depuis 4 ans et répondant à divers critères.

## La mort au bout du voyage

**25 août** - Selon une étude de l'Institute of Race Relations, une association londonienne, plus de 742 personnes sont décédées lors des 18 derniers mois en tentant de franchir illégalement les frontières de l'UE. Plus de 670 personnes ont trouvé la mort en voyageant dans des embarcations de fortune, dont beaucoup ont coulé. Le nombre réel de morts est certainement beaucoup plus élevé, car seuls les décès officiels ont été pris en compte.

**12 novembre** Les directeurs des Départements de justice et police de Suisse orientale réclament un durcissement de la politique d'asile.

d'asile. L'Hospice général décide de déposer plainte pour diffamation.

**20 novembre** Vaud, alors que plusieurs familles ont

**15 novembre** Menzhanou (LU), plusieurs centaines de personnes manifestent contre le projet du gouvernement lucernois d'ouvrir un centre pour requérants récalcitrants.

**17 novembre** La Commission des institutions politiques du Conseil national durcit et achève la révision de la loi sur l'asile. (cf. p. 4)

**17 novembre** La Suisse et l'Espagne concluent à Madrid un accord de réadmission des personnes entrées illégalement sur leurs territoires.

**18 novembre** Genève, la caisse maladie Accorda dans une pétition, demande à l'Etat de prendre en charge le déficit de 5,5 millions de francs généré par ses assurés requérants

déjà été expulsées, le comité cantonal du Parti socialiste soutient la régularisation collective des déboutés du droit d'asile et appelle son conseiller d'Etat Pierre Schiffelle à agir avec doigté.

# EUROPE

**1<sup>er</sup> octobre** Belgique, 4 ONGs portent plainte à la Cour européenne des droits de l'homme contre le maintien, dans la zone de transit de l'aéroport de Bruxelles, de requérants déboutés de la procédure d'asile ne pouvant être renvoyés dans leurs pays.

**3 octobre** Le Haut commissariat aux réfugiés (HCR) lance une sévère mise en garde à l'Union européenne (UE) dans le domaine du droit d'asile. Il conteste l'établissement d'une liste de «*pays tiers sûrs*» et dénonce les «*restrictions récentes*» à l'accueil des réfugiés.

**6 octobre** France, le gouvernement autorise l'accès de la zone internationale de l'aéroport de Paris à la Croix-Rouge française pour une période d'essai de 6 mois.

**7 octobre** Grèce, le HCR critique l'attitude et les pratiques des autorités grecques envers les requérants d'asile.

**9 octobre** France, aéroport de Charles-de-Gaulle, un mineur de 16 ans est retrouvé mort dans la soute d'un avion en provenance de Brazzaville. Bien qu'informé de la présence du clandestin, le commandant de bord avait poursuivi son vol.

**23 octobre** Autriche, le Parlement adopte une nouvelle loi sur le droit d'asile qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 04. Fortement critiquée par le HCR, elle est la plus restrictive au sein de l'UE.

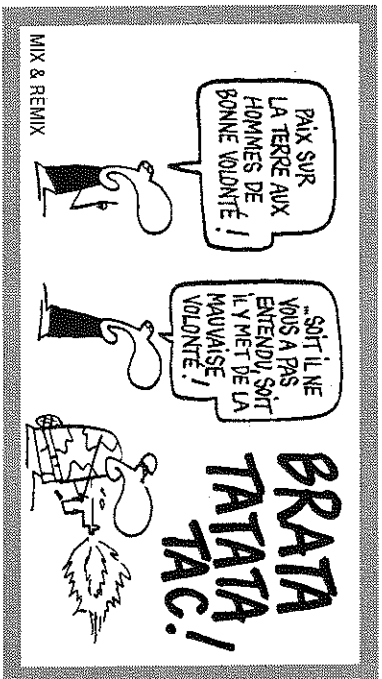
## MONDE

**31 août** Kosovo, une grenade lancée contre une épicerie à Cernica fait 4 blessés et un mort parmi la minorité serbe.

**14 septembre** Soudan, les rebelles du Darfour (ouest) affirment que les milices pro-gouvernementales ont tué 91 civils en 2 jours.

**16 septembre** Algérie, suite à une visite en février et en mars derniers, Al indique que la situation des droits de l'homme dans ce pays «reste très préoccupante», et que le recours à la torture en détention y est toujours très répandu.

**17 septembre** Guinée-Bissau, le président K.



Yala, renversé il y a quelques jours par un coup d'Etat, accepte de démissionner.

**18 septembre** Népal, 5 personnes sont tuées par les insurgés maoïstes. La veille, des heurts ont provoqué la mort de 35 personnes. Ces violences coïncident avec le 1<sup>er</sup> jour d'une grève nationale lancée par la rébellion.

**25 septembre** Nigéria, A. Lawal condamnée en mars 02 pour avoir donné naissance à un enfant hors mariage, est acquittée.

**28 septembre** Turquie, des rebelles kurdes tuent un soldat turc lors d'une embuscade dans l'est du pays.

**29 septembre** Irak, les troupes américaines sont la cible d'attaques meurtrières à l'ouest de Bagdad. A Hawidja (nord), des soldats américains tuent un Irakien de 10 ans en ouvrant le feu sur quelque 500 manifestants.

BRATA  
TATA  
TAC!



**6 octobre** Tchétchénie, A. Kadyrov l'homme soutenu par le Kremlin est élu à la présidence. De nombreuses irrégularités ont été constatées sur le terrain et des doutes sérieux existent sur la participation annoncée.

**6 octobre** Somalie, une responsable humanitaire italienne est tuée par des hommes armés en république du Somaliland.

**6 octobre** RDC, quelque 65 civils sont massacrés en Ituri (nord-est). Il s'agit du 1<sup>er</sup> massacre de civils signalé depuis que la mission de l'ONU a pris le relais. Le 1<sup>er</sup> septembre, de la force européenne Artamis.

**7 octobre** Burundi, le président D. Ndayizeye et P. Nkurunziza, président du principal groupement rebelle hutu, signent un accord politique et militaire global, qui devait mettre fin à 10 ans de guerre civile.

**8 octobre** Colombie, une voiture piégée explose dans le centre de Bogota, faisant au moins 6 morts, dont 2 policiers. Le 28 septembre, une moto piégée a explosé dans la ville de Florencia (sud-ouest) faisant 10 morts et au moins 48 blessés.

**16 octobre** A l'unanimité le Conseil de sécurité de l'ONU adopte une résolution sur l'Irak, autorisant la création d'une force multinationale sous commandement américain visant à stabiliser le pays.

**30 octobre** Irak, 2 jours après un attentat contre ses bureaux qui a fait 12 morts le 27 octobre, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) annonce la réduction de son personnel expatrié. L'ONU, elle, a déjà rapatrié plus de 550 expatriés.

**4 novembre** RDC, la porte-parole du Programme alimentaire mondial (PAM) annonce que des milliers de femmes ont été victimes de viols atroces dans l'est du pays.

**4 novembre** Australie, quelques heures après avoir appris qu'un bateau contenant 14 boat people originaires du Kurdistan turc a jeté l'ancre au large de l'île de Melville, le gouvernement exclut cet îlot ainsi que 4 000 autres îles du territoire australien, pour les em-

pêcher de déposer une demande d'asile.

**7 novembre** Irak, 6 soldats américains sont tués dans le crash de leur hélicoptère, le 3<sup>ème</sup> en 15 jours.

**7 novembre** Genève, le comité des droits de l'homme de l'ONU critique vivement la poursuite des violations en Tchétchénie. Les experts se déclarent préoccupés par l'augmentation des actes racistes contre des minorités.

**12 novembre** Algérie, 6 islamistes et 3 militaires sont abattus. Depuis le début du Ramadan, le 27 octobre, 46 personnes ont été tuées en Algérie.

**17 novembre** Afghanistan, 6 civils sont tués dans un bombardement des forces de la coalition qui traquaient des islamistes armés dans la province de Paktika (est). Par ailleurs, les attaques des talibans et membres d'Al-Qaïda se sont multipliées ces derniers mois.

**20 novembre** Turquie, à Istanbul, une banque et le consulat britanniques sont dévastés par des attentats. Le bilan s'élève à 27 morts et plus de 450 blessés. Le 15 novembre, 2 attentats contre des synagogues revendiqués par le réseau terroriste Al-Qaïda a fait 24 morts et quelque 300 blessés.

### Situation de crise

5 novembre - Sri Lanka, la présidente Ch. Kumaratunga décrète l'état d'urgence, accordant de larges pouvoirs à l'armée, au grand dam de son 1<sup>er</sup> ministre et des rebelles tamouls qui respectent un cessez-le-feu depuis plus de 18 mois. Elle paracheve ainsi un coup de force légal qu'elle a déclenché avec une première série de mesures: limogeage de 3 des principaux ministres; suspension du Parlement; déploiement de l'armée autour de sites stratégiques. Peu avant, son parti, qui siège dans l'opposition au Parlement, avait rejeté une proposition de la rébellion tamoule (sahée par l'UE et les Etats-Unis) visant à mettre un terme à ce conflit meurtrier.

**17 novembre** Ouganda, 53 villageois sont massacrés à la machette lors d'une série d'attaques menées dans le nord du pays, imputées aux rebelles de l'armée de résistance du Seigneur.

**23 novembre** Le 1<sup>er</sup> ministre pakistanais annonce l'instauration d'un cessez-le-feu unilatéral au Cachemire, théâtre de nombreuses violences ces dernières semaines.

MME  
MARIE-JOSE MASSERET  
RUE SCHAUB 5  
1202 GENEVE

JAB  
1211 Genève 8

## Conte de Noël

En suisse, le colonel Bloch vient de renverser le général Fat qui régnait en despote depuis deux ans. Les brigades spéciales du colonel ont pris le pouvoir et le bruit se répand qu'elles descendent en nombre sur la ville pour accomplir leur sinistre besogne. Monsieur et Madame Dupés, vous ne faites pas de politique mais vous mourrez de peur depuis que la sœur de Monsieur a été attrapée, violée, puis abattue par ces brigades.

Cette fois, même si l'angoisse vous colle aux tripes, même si c'est la mort qui vous attend, vous êtes décidés. Vous allez partir, vous n'avez plus rien à perdre, ne serait-ce que pour les enfants, afin qu'ils puissent rêver d'autre chose que de mourir.

Le voyage sera atroce, vous êtes 11 familles, 42 personnes cachées dans un wagon réfrigérant des CFF rempli de gruyère surchoix à destination du sud de la France. Debouc, le passeur qui a pillé vos économies vous a juré que tout se passerait bien. *«Il faut choisir ce que vous préférez entre le froid et l'odeur»*, a-t-il dit avec cynisme.

Puis ce sera le bateau, direction l'Afrique. A chaque changement de véhicule, les arnaqueurs du coin vous ratissent le peu qui vous reste. Vous y voilà enfin, au Sénédoux, pays d'accueil et d'asile. Les rêves les plus fous vous submergent: une petite maison, Papa trouvera du travail, Maman s'occupera des enfants, et si tout va bien vous essayerez de faire venir la sœur de Madame.

Dans le centre de requérants, il fait une chaleur d'enfer, vous avez du sable plein la bouche et les enfants pleurent: ils ont peur d'Alain, un réfugié fribourgeois barbu qui erre dans le couloir avec son couteau suisse en maugréant des phrases incompréhensibles.

Voilà déjà cinq mois que vous êtes là. La Suisse vous manque, ceux qui s'occupent de vous ont l'air gentil, mais vous ne comprenez pas toujours ce qu'ils vous disent, mais surtout vous ne savez pas ce que vous allez devenir. Il semble que le gouvernement veut vous renvoyer.

Soudain, par la fenêtre, vous apercevez une foule qui semble très en colère et qui crie *«Mouassa n'gélé! – Mouassa n'gélé! Mouassa n'ga didjo!»*

Ne vous inquiétez pas, dit le responsable, ce sont des militants de l'UDC qui protestent. Mais que disent-ils? *«A bas les profiteurs! A bas les faux réfugiés!»*

**Bernard Vuignier, paru dans «Vingt-quatre Heures», le 8.11.2003**